N° 854 — 3e Année. CINQ CENTIMES Lundi 2 Février 1891

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 28
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 15 fr.
NORD et départements limitrophes
6 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

TÉLÉPHONE

A la demande d'un grand nombre de ses lecteurs et lectrices

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

COMMENCE

AUJOURD'HUI

La publication du roman

LES MILLIONS

de M. Joramie

qui fait suite à la PETITE MIONNE dont le succès a été si éclatant

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 58	Ext. d'Esp.	76 3/16
3 0/0 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	579 37
Egypte 6 0/0	492 81	Panama	— —
3 0/0 Italien	92 80	Russe 1880	— —
5 0/0 Turc	19 20	Alpines	215 93
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongrois or	92 7/8	Tharsis	168 12
Banque Ottom.	628 50	Tendance calme.	

MORT DE MESSONNIER

La mort fauche, impitoyable, dans le monde aimé des artistes. En quelques semaines, c'est Delaplanche, Millet, Lewis-Brown, dont elle clôt l'œuvre honorable. Et toujours frappant en gagnant les sommets, c'était hier Chaplin qu'elle enlevait à sa troublante mythologie moderne, et ce matin même, c'est le plus vénéré de tous, sinon le plus vénérable, Messonnier, qui, sur un signe d'elle, part. Il s'en va chargé d'une gloire inouïe dont Arsène Alexandre, en étudiant son œuvre, mieux que moi, dira l'exacte légitimité.

Il s'en va ainsi chargé d'années — mais non courbé sous elles. Il a conservé, jusqu'à la dernière heure, l'intégrité de son talent souple, rare — et précieux, dans le sens que vous voudrez. C'est prodigieux, d'autant plus que peignant des toiles minuscules avec une conscience de détails qui désespérait un Hollandais de la bonne époque, il fallait que la main restât sûre et l'œil bon.

Il y a quelques années, il craignit une paralysie du pouce ; mais cette méchanceté du sort qui eût été la seule note discordante dans cette existence parfaitement heureuse lui fût, comme le reste, épargnée. Il est donc mort debout, entier, son talent d'octogénaire à hauteur de ses années les plus brillantes, depuis un demi-siècle à l'apogée d'un succès qui, du moins, de son vivant, aurait été sans déclin.

Il n'atteignit pas à cette célébrité du premier coup de pinceau. Il gagna bravement ses éperons. Sa jeunesse fut difficile. Il est né en 1811 à Lyon, de très pauvres gens. L'aristocratie de l'art n'appartient qu'aux élus et Ernest Meissonnier, père de Charles, est mort sachant qu'elle n'est pas transmissible.

La vaine noblesse qui se croit d'essence supérieure pour quelques privilèges surannés que la fortune maintient, se recrute dans un même milieu. Il est une autre noblesse, égalitaire, celle-là, qui humilie l'orgueil des naissances à perpétuité illustre sans rien faire pour mériter cette illustration. Elle est composée de ces citoyens aux origines obscures qui deviennent les premiers dans l'Etat, à la place que leur assure la toute puissance de leur génie.

Qui eût prévu la destinée éclatante du pauvre enfant des Lyonnais besoigneux, qui économisaient jusque sur l'huile du « chelu » à la lueur duquel le futur artiste griffonnait ses premiers bons hommes ? A son âge, un Noailles, un Montmorency, ça vous a déjà un nom. Messonnier ; cela ne disait rien à personne. Et le nom de Meissonnier, aujourd'hui, emplit le monde.

Ce fut vers 1830 que Meissonier arriva à Paris. Il accepta des besognes serviles pour avoir le droit de vivre ; exécutant des tableaux à 5 fr. le mètre carré. On sait si depuis il a augmenté ses tarifs. Il dessina quelques bois, que l'on est tout surpris de rencontrer dans d'anciennes éditions. Ils sont d'une consciencieuse sécheresse. Il fit vers ce temps la connaissance de Tony Johannot qui s'intéressa à ses travaux. Puis il entra dans l'atelier de Léon Cogniet.

Le pied dans l'étrier, il ne chercha pas longtemps sa voie. Peut-être les premiers dessins d'illustration qu'il fit ne furent-ils pas étrangers à son choix. Il s'était accoutumé à rendre, avec son application innée, des types, comme c'était alors la mode. Il transporta sur la toile ses procédés de dessinateur pour gravure. Il s'appliqua à faire des petits tableaux très fins, très poussés, donnant toutefois dans cette réduction Collas, par on ne sait quelle magie, une impression d'art élevé et large.

On fut frappé de la somme de talent qu'il savait présenter sous un petit volume. La touche était nette et vigoureuse, l'exécution impeccable, le dessin sincère, la couleur exacte, l'atmosphère lourde mais l'esprit général très observé jusque dans les plus infimes détails, et les physionomies d'une mobilité, d'une vivacité incomparables. C'était la réalité saisie, comme sur ces miroirs qui embrassent, entre les quatre baguettes d'un étroit châssis et sans rien omettre, le prodigieux grouillement d'un carrefour fréquenté.

Son début à sensation fut, au Salon de 1836, le *Joueur d'échecs*. Et dès lors, il exposa avec un succès toujours croissant la *Partie d'échecs* (1841), le *Fumeur* (1842) *Jeune homme regardant des dessins* (1845), la *Partie de boules* (1848), les *Bravi* (1852). La *Rixe*, achetée 20,000 fr. par l'Etat pour être offerte au prince Albert et dont la reine Victoria a fait offrir l'an passé 250,000 fr. L'énumération de ces œuvres serait longue si nous la poursuivions ; mais de qui est elle inconnue ?

C'est toujours la même anecdote amusante et froide, le même esprit figé ; des compositions dans lesquelles figurent peu de personnages costumés, occupés à des babioles. C'est la vie intime, habillée rétrospectivement par la couleur et l'arrangement des accessoires. Si M. Meissonnier avait, imitant ses maîtres, les Hollandais, appliqué ses brillantes qualités d'observation à peindre sur le vif ses contemporains son œuvre, aux yeux de la postérité, aurait probablement un plus grand prix.

Certes, les sentiments simples sont de toutes les époques.

Que l'on fume, que l'on lise, que l'on joue aux boules ou aux échecs, c'est toujours le même geste ; cependant le costume implique certaines modifications, qui d'ailleurs n'échappent pas à un œil exercé comme l'était le sien.

Il a dépensé des trésors d'érudition à reconstituer avec des défroques de garde-robe des scènes du passé ; que ne s'est-il inspiré de son temps, qui aura sa couleur dans un siècle ou deux ? Il aurait laissé ainsi des chefs-d'œuvres de photographies en couleur que nos neveux se seraient plu à consulter.

Quel intérêt trouveront-ils à ces historiettes qui ne leur prouveront que l'effort d'un artiste consciencieux qui était doublé d'un costumier érudit ? Car sur les époques que le poil de blaireau de M. Meissonier a fait plus ou moins revivre, il y a des toiles qui donnent ce que les siennes, malgré le très grand talent de l'artiste, ne sauraient donner : l'impression d'une chose directement ressentie et non apprise. Cela vit, cela ne pose pas.

Comme pour justifier cette opinion, ses œuvres les plus belles sont celles qui se rapprochent le plus de nous, — au moins de lui. On pense, en général, beaucoup de bien de son *1814*, qui vient d'être acheté un prix littéralement fou. On en pense plus encore du *Solférino*, qui est au Luxembourg.

On se souvient qu'un visiteur qui en voulait à Napoléon III endommagea la toile. Une autre toile de M. Meissonnier eut un sort fâcheux ; ce fut celle dont Mme Mackay peu satisfaite — c'était son portrait — envoya rejoindre le sonnet d'Oronte, après une mutilation dont on parla comme d'un sacrilège. C'était exagéré. Cependant au nom du patrimoine d'art qui nous est commun, quoique les plus fortunés en jouissent avec quelques avantages, la protestation était légitime.

M. Messonnier, ce petit homme à barbe de fleuve, avec son allure militaire des artistes qui ont peint des tableaux de bataille nous apparut pour la dernière fois solennellement, le jour de la distribution des récompenses. Aux honneurs sous lesquels il était écrasé déjà, la République, qu'il avait demandé à servir comme préfet en 1870, quoique son républicanisme fut aussi lilliputien que ses tableaux, ajoutait une suprême distinction.

Très riche, très honoré, très adulé et bien convaincu qu'en tout cela rien n'était de trop, le vénérable M. Meissonnier nous quitte, emportant le secret d'un art plus consciencieux que robuste, plus habile qu'inspiré, et qui avait atteint la beauté dans le joli.

Il est possible que la postérité, à l'heure de l'inévitable révision, pèse notre admiration et juge que nous avons été un peu prodigues.

Il y a des chances, toutefois, pour qu'elle ne diminue pas, autant que l'on parait le craindre, dans l'estime des amateurs éclairés, l'artiste qui laisse en mourant une si frappante formule de labeur intègre.

Georges Montorgueil.

Les Manœuvres de Garnison

DE JOUR ET DE NUIT

On a fini par reconnaître, en France, qu'il était indispensable d'habituer les différentes armes à manœuvrer ensemble et d'exercer fréquemment les troupes de jour et de nuit en terrain varié.

Voulant donner un large développement aux manœuvres de garnison prescrites par les notes ministérielles des 2 juin 1886 et 9 février 1887, le ministre de la guerre vient de recommander aux commandants de corps d'armée de multiplier ces exercices le plus possible, pendant tout le cours de l'année.

Dans chaque région, le commandant de corps d'armée, tenant compte de la progression de l'instruction, de la composition des garnisons, des exigences du service, de l'état des cultures, etc., devra régler la nature et le nombre des manœuvres à exécuter par les troupes sous ses ordres.

Du reste, des fonds spéciaux sont alloués pour subvenir à ces déplacements et parer aux dégâts qui pourraient être commis au cours de ces manœuvres.

Ces manœuvres comprendront des exercices pratiques de marche, de service en campagne et de combat à double action ou contre un ennemi figuré, et un certain nombre d'opérations de nuit. Lorsqu'il y aura lieu, les cantonnements devront être arrêtés après entente avec les municipalités intéressées, de façon à ne provoquer aucune réclamation de leur part.

Comme pendant les grandes manœuvres, on devra éviter le plus possible d'occasionner des dégâts aux propriétés privées. Lorsque des dégâts de cette nature seront commis soit sur le terrain de la manœuvre, soit dans les cantonnements, le commandant de la troupe arrêtera séance tenante, après débat avec les intéressés, le montant de l'indemnité à accorder. En cas de refus pour la partie lésée d'accepter l'indemnité offerte, la gendarmerie locale sera appelée à dresser procès-verbal des dégâts causés, et les contestations seront alors réglées par une commission spéciale, comme cela a lieu pendant les grandes manœuvres d'automne.

Telles sont les principales dispositions arrêtées par le ministre de la guerre pour les exercices de garnison, dont l'emploi bien réglé sera des plus profitables à l'instruction générale de l'armée.

En effet, malgré la poudre sans fumée et les armes à trajectoire rasante, il faudra toujours finir par se joindre ; l'une des deux troupes devra, à un moment donné, prendre l'initiative de l'attaque et se porter vigoureusement sur un point donné. Mais, pour réussir, il faut que cette troupe ait reçu une instruction essentiellement pratique et sache utiliser intelligemment le terrain.

Les manœuvres de garnison sont éminemment propres à donner à tous cette instruction aujourd'hui indispensable ; elles habitueront, en outre, nos officiers à manier des effectifs se rapprochant le plus possible des effectifs de guerre et les familiariseront avec les difficultés des nouvelles méthodes de combat.

Qu'on ne l'oublie pas, la victoire, dans les combats futurs, appartiendra au plus vaillant doublé du plus instruit. Nous pouvons être facilement l'un et l'autre.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 31 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

En dernier lieu, les ministres se sont occupés des propositions de loi sur la censure qui seront déposées aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Le gouvernement ne s'opposera pas à la déclaration d'urgence.

Sur la proposition de M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. le président de la République a signé un décret créant un emploi de procureur général au Sénégal : M. Langlard, chef du service judiciaire à Nouméa, est nommé procureur général à Saint-Louis.

Par un autre décret sont nommés : gouverneur de la Guadeloupe, M. Nouet, gouverneur de la Martinique, en remplacement de M. Le Boucher, appelé à d'autres fonctions ; gouverneur de la Martinique, Mosachili, gouverneur de St-Pierre et Miquelon ; gouverneur de St-Pierre et Miquelon, M. Fellet, directeur de l'intérieur de la Guadeloupe.

M. Mativet, directeur de l'intérieur dans l'Inde, est nommé directeur de l'intérieur de la Guadeloupe ; M. Fautier, directeur de l'intérieur du Sénégal est nommé directeur de la Martinique ; L. Roberdau, directeur de l'intérieur de St-Pierre et Miquelon, est nommé directeur au Sénégal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

La Commission des douanes

La commission générale des douanes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Méline ; elle a examiné le rapport de M. Pierre Legrand et accepté les droits de 30 et 36 francs pour les papiers dits de fantaisie. Elle a accepté le libellé proposé par la sous-commission en ce qui concerne les papiers recouverts en métal quelconque tarifés aux droits de 60 et 70 francs. Après une discussion dans laquelle ont intervenu MM. Lockroy, Berger, Henry Boucher et Balsan, la commission a accepté en principe pour les papiers et cartes de toutes sortes fabriqués à la mécanique les droits de 12 fr. 50 et 15 fr. proposés par la sous-commission.

Sur la proposition de MM. Méline, Henry Boucher et Berger, le rapporteur est autorisé à maintenir le droit du gouvernement, de 10 francs sur les papiers de valeur inférieure à 50 francs pour la presse et l'édition commune, dans le cas où la distinction paraîtrait possible à l'administration des douanes : elle a accepté les droits de 15 et 18 fr. pour les papiers à forme, 12,50 pour les cartons bruts et moulés, 16 fr. pour le carton coupé ou assemblé, 30 et 45 francs pour celui assemblé en boîte, 70 fr. pour les albums et cartonnages décorés, elle a créé une nouvelle catégorie pour les objets en celluloïse aux droits de 16, 20, 50, 68, 200 et 250 francs.

Elle a voté un droit de 80 et 100 francs pour les imprimés en tous genres autres que les livres et elle a réservé l'examen des articles après une discussion dans laquelle sont intervenus MM. Lockroy, Berger, Méline et de Maillé.

Le Régime des Sucres

Voici l'économie du projet sur le régime des sucres : le rendement légal serait fixé à 10 fr. 50. Au-dessous de ce rendement la moitié de l'excédent serait soumise au droit plein et l'autre moitié au droit réduit de 20 francs. Les fabricants auraient le droit d'opter entre ce régime et celui du déchet de fabrication, ce déchet serait fixé à 15 0/0 et à 20 0/0 pour la campagne actuelle. En d'autres termes, au-delà de la prise en charge 7,75 et jusqu'à 10,50 les excédents ne payeront que le droit réduit de 30 francs, au-delà il y aura partage des bénéfices avec l'Etat.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

L'Epidémie de Cherbourg

M. de Lanjuinais pose une question au ministre de la marine au sujet de l'épidémie typhoïque qui règne à Cherbourg.

L'orateur demande qu'on favorise autant que possible, les engagements dans l'armée coloniale.

M. Barbey répond que l'épidémie n'existe pas en réalité à Cherbourg. Il y a eu, en janvier, 60 à 70 cas de fièvre typhoïde ou de rougeole. Il n'y a pas eu plus de 8 ou 10 décès.

La caserne du haut est loin d'être insalubre. Un inspecteur sanitaire a d'ailleurs été envoyé.

Quant aux engagements dans l'armée coloniale, il a fallu les restreindre. Leur nombre s'est élevé, rien que pour novembre dernier, à 773. Beaucoup de jeunes gens, en effet, désirent s'engager à dix-huit ans, pour avoir terminé leur service à vingt et un.

On doit commencer par les rengagés et ce n'est que quand il y aura des vides qu'on pourra prendre de nouveaux engagés.

L'incident est clos.

La Suppression de la Censure

Le président annonce que M. Le Senne a déposé une proposition de loi tendant à la suppression de la censure.

M. Antonin Proust en a déposé une autre dans le même sens. Tous deux demandent l'urgence.

M. Le Senne donne lecture de l'exposé des motifs de sa proposition.

M. Antonin Proust réclame de son côté l'urgence, mais uniquement pour permettre à la question d'être étudiée au moment de la discussion du budget de 1892.

Il croit rendre service au gouvernement en l'invitant à entrer dans cette voie libérale.

Le ministre de l'instruction publique, M. Bourgeois, déclare qu'il ne s'oppose pas à l'urgence ; mais il eût combattu la discussion immédiate.

L'urgence est prononcée.

Le Travail des femmes et des enfants

On reprend la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants et des femmes.

Sur l'article 2, M. Balsan développe un amendement tendant à donner aux inspecteurs le droit de requérir l'examen médical de tous les enfants au-dessous de 16 ans admis dans les établissements visés par la loi, afin de constater leur aptitude physique au travail dont ils les trouveront chargés. Les inspecteurs pourraient exiger leur renvoi de l'établissement sur l'avis du médecin.

M. Chautemps dit que le certificat préalable exigé par la loi est absolument nécessaire, il faut le maintenir ; mais comme il pourrait se faire que l'enfant fût soumis à un travail au-dessus de ses forces, il serait bon d'introduire dans la loi une garantie nouvelle et l'amendement en discussion, légèrement modifié, remplit parfaitement cette condition.

M. Jamais, rapporteur, ne conteste pas l'utilité de la nouvelle garantie réclamée par les deux orateurs précédents, mais il préfère la rédaction de M. Chautemps à celle de M. Balsan.

M. Balsan dit qu'il est heureux de voir la Chambre favorable à la mesure qu'il propose. Il insiste pour l'adoption du texte de son amendement parce qu'il donnera à la loi plus de clarté et plus de netteté.

A côté de la loi telle qu'elle est proposée, ajoute l'orateur, il faudrait voter un projet aux termes duquel tous les enfants dans l'impossibilité de travailler recevraient un secours de l'Etat. C'est une somme de trois millions qu'il faudrait inscrire annuellement au budget et cette somme je la voterai des deux mains.

Discours de M. Dron

M. Dron présente quelques observations.

Le texte de la commission est adopté.

Celle-ci accepte comme addition la disposition proposée par M. Chautemps et qui est à peu de chose près la reproduction de l'amendement de M. Balsan.

Cette disposition est adoptée.

M. Dron présente une autre disposition aux termes de laquelle l'organisation de ce service d'inspection médicale serait déterminée par un règlement d'administration publique et à la charge des communes.

M. Dron entre dans des détails d'organisation du service d'inspection médicale. Comme son système soulève d'assez nombreuses protestations, il conseille à la Chambre d'exiger cette organisation seulement dans les grands centres. L'examen médical des enfants de 13 à 16 ans aurait lieu à une date déterminée et dans un local indiqué par le maire.

M. Dron s'attache ensuite à démontrer que l'application de son projet n'entraînera pour les communes que des dépenses très faibles.

M. Plichon ne partage pas cet avis. Le service médical augmenterait considérablement les charges des communes et l'orateur ne croit pas que la Chambre doive à l'occasion de la loi sur le travail imposer aux communes de nouveaux frais.

L'amendement combattu par la commission, est repoussé.

M. Boyer demande que les médecins des hôpitaux soient autorisés à délivrer le certificat d'aptitude physique.

La commission voudrait que cette autorisation ne soit consentie qu'aux médecins du 1er âge et aux médecins des écoles, mais devant l'insistance de MM. Pelletan, Boyer et Balsan, elle accepte d'étendre le droit de délivrer le certificat à tout médecin chargé d'un service public.

La nouvelle rédaction proposée par la commission et donnant satisfaction à M. Boyer est adoptée ainsi que l'ensemble de l'article 2.

Suite de la discussion lundi.

La séance est levée.

Dernière Heure

MORT DE MEISSONNIER

Paris, 31 janvier. — Meissonnier est mort ce matin à huit heures, succombant à une rechute de pneumonie congestive.

L'illustre maître avait 76 ans ; mais sa santé était encore si robuste que l'issue fatale de sa maladie était en quelque sorte inattendue.

Il y a juste quatre semaines qu'en revenant de l'Institut, l'auteur de la *Rixe* avant pris froid, se sentit indisposé et s'alita.

La pneumonie suivit son cours ordinaire et lundi un mieux sensible se produisit dans l'état du malade.

Cette amélioration ne devait pas durer : hier le maître se sentit soudain fort mal et ce matin, à quatre heures, l'agonie commençait : elle a été des plus douloureuses, étant donnée la forte constitution de l'artiste.

Enfin, à huit heures, l'illustre peintre rendait le soupir suprême ; ses dernières paroles avaient été pour son fils.

Au 131, du boulevard Malesherbes, c'est M. Charles Meissonier, dont la douleur ne saurait se dépeindre, qui veille le corps de son père.

Etendu sur son lit de mort, Meissonnier, dont on ne voit que la tête puissante, géniale, paraît grand ; un calme profond est répandu sur les traits, seul, un pli léger au coin des lèvres, indique la souffrance endurée.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, il a été nommé, il y a deux ou trois ans, grand-croix de l'ordre ; il est le seul artiste français revêtu de cette dignité.

Enfin en 1861, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement d'Abel de Pujol.

Meissonnier était né à Lyon le 21 février 1811 ; il appartenait à une famille peu aisée qui, néanmoins ne contrecarra pas le goût très prononcé qu'il manifesta dès l'enfance pour la peinture.

Vers dix-sept ou dix-huit ans, l'enfant vint à Paris et entra dans l'atelier de Léon Cogniet.

Tout d'abord, la vie fut des plus pénibles ; peu à peu cependant, à force de travail et de persévérance, il finit par se faire remarquer des maîtres de l'époque qui ne lui ménagèrent ni les encouragements ni les conseils.

Son fils, M. Charles Meissonnier, fut élève de son père, et a exposé au Salon depuis 1865.

Ce dernier a obtenu une médaille de 1re classe à l'exposition universelle de 1889.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 1

LES MILLIONS

De M. Joramie

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE GRANDVAL

I

LES SOUVENIRS QUI TUENT

M. Joramie, le célèbre financier, allait mourir.

Le docteur Andral, son médecin et son ami l'avait soigné avec un dévouement touchant, passant, la nuit comme le jour, de longues heures à son chevet. Mais vainement, pour sauver le financier, il avait employé toutes les ressources de l'art médical.

Ne voulant point s'en rapporter absolument à son diagnostic ou doutant peut-être de lui-même malgré ses savantes études et sa longue pratique, le docteur Andral avait appelé près de son malade quatre des plus illustres médecins de la Faculté.

La consultation avait été aussi savante que sérieuse, puis les quatre docteurs s'étaient retirés en prononçant ces terribles paroles :

« Rien à faire, rien à tenter ; il est perdu ! »

Cette fois, plus d'espoir pour le docteur Andral, Monsieur Joramie était condamné. Cet homme, d'une activité merveilleuse, d'une intelligence hors ligne, qui avait consacré toute sa vie aux affaires et entassé millions sur millions, s'éteignait lentement comme la flamme d'une lampe buvant sa dernière goutte d'huile.

Il n'avait que 60 ans et était courbé, cassé, décrépit comme un centenaire.

Il n'y avait plus aucune vigueur en lui ; c'était un organisme détruit, une vie usée. Et cette œuvre de dévastation s'était accomplie en moins de trois ans. Trois années avaient suffi pour détruire ce corps habitué de longue date à toutes les fatigues, naguère encore si robuste et si plein de vie.

Le docteur Andral avait observé avec étonnement et anxiété l'affaiblissement et le dépérissement progressifs de son ami, cherchant toujours, sans le trouver jamais, le remède au mal qui consumait le malade et le poussait fatalement vers la tombe.

Pour le docteur comme pour tous les autres amis de M. Joramie, la maladie dont le financier était atteint avait pour cause unique le violent chagrin qu'il avait éprouvé par suite de la mort tragique de sa femme.

C'était, en effet, tout de suite après la mort de Mme Joramie, assassinée par Jacques Vernier, son ancien amant, qu'on avait pu observer chez le financier les premiers symptômes de langueur, d'affaissement et d'affaiblissement général.

Assurément, madame Joramie n'était pas étrangère au mal dont mourait M. Joramie. Mais avait-il une si grande douleur d'avoir perdu sa femme ? Sur ce point il cachait sa pensée.

Ni le docteur Andral, ni aucun autre ami de monsieur Joramie ne connaissait la vérité.

On ignorait que monsieur Joramie, croyant épouser à l'âge de soixante et un ans une demoiselle Césarine Leverdier, avait donné son nom à Raymonde Duchemin, déjà mariée au comte Gaston de Soleure, une bigame.

Il avait été trompé par une misérable.

Certes, il ne regrettait pas la bigame, femme sans cœur, épouse infidèle et mère dénaturée ; mais il ne pouvait se pardonner d'avoir mis sa confiance en une créature indigne. Là était sa douleur profonde, la cause véritable du mal qui le tuait. Il y a des souvenirs qui, comme le ver, mordent et rongent jusqu'au cœur.

Mais chez monsieur Joramie il y avait un autre souvenir, plus ancien, un souvenir de jeunesse.

Une jeune fille qu'il avait connue, aimée, son premier amour.

Il avait vingt-deux ans, elle dix-sept. Il lui avait donné ses premières caresses comme elle ses premiers baisers. Ils s'aimaient et ne songeaient pas à l'avenir. Ils étaient si jeunes, elle si confiante et lui si plein de tendresse !

Un jour, il fut appelé par un ami de sa famille ; il fallait aller loin ; mais il avait à se créer une position ; pouvait-il hésiter à quitter le pays où il n'était qu'un troisième clerc de notaire ?

Il y eut des larmes.

— Console-toi, dit-il à Claire, je reviendrai.

— Oh ! oui, n'est-ce pas, tu reviendras ? Je t'aime !

— Et moi je t'adore !

Elle essuya ses yeux.

Ils s'embrassèrent et il partit.

Il revint quatre ans après. Premier commis et intéressé dans les affaires d'une des principales maisons de banque de New-York, il possédait déjà une petite fortune.

Il n'avait pas oublié Claire. Il revenait au pays pour elle. Il s'était dit :

— Aussitôt arrivé au pays, je la demande à son père, nous nous marions et je l'emmène en Amérique.

Mais Claire, la pauvre Claire, n'était plus là.

Quelques mois après le départ de son amoureux on avait vu sa taille s'épaissir, s'arrondir et en pleurant, bien honteuse, elle avait dû avouer son malheur.

Et son père, homme rigide, sans pitié, terrible dans sa colère, l'avait maudite et chassée.

Il ne s'était pas demandé ce qu'allaient devenir sa malheureuse fille et le pauvre petit être qu'elle allait mettre au monde.

Claire s'était éloigné du toit paternel, la nuit, pour ne pas être vue, emportant en un paquet ses hardes sous son bras.

Depuis on n'avait plus entendu parler d'elle.

Personne ne put dire à M. Joramie où elle était allée.

Son père, comme tout le monde, ignorait absolument ce qu'elle était devenue.

Au bout de quelques jours, M. Joramie reprit tristement la mer pour retourner à New-York, se reprochant amèrement d'avoir causé la perte de la pauvre Claire, la désolation d'une famille.

Voulant oublier, il se livra avec une sorte de fureur et plus complètement que jamais aux affaires. Mais, quoi qu'il fît, le souvenir de la mère et de l'enfant, toujours présent à sa pensée, le poursuivait partout, jusqu'au milieu de ses calculs les plus profonds, de ses combinaisons financières les plus ardues.

Il dut à cette espèce de fièvre qui le dévorait, à un grand besoin d'activité, à un travail incessant, son habileté pratique, son étonnante intelligence des affaires qui devaient faire de lui plus tard, par ses conceptions puissantes, hardies, audacieuses même, un des hommes les plus remarquables et les plus considérables du monde financier.

Quand, à l'âge de quarante ans, il revint en France, où sa réputation l'avait précédé, il était déjà plusieurs fois millionnaire.

Claire n'était pas encore oubliée et l'on peut supposer que le souvenir de la première femme aimée contribua à éloigner monsieur Joramie du mariage.

De nouvelles années passèrent, et, comme le temps finit par effacer bien des choses, il est probable que monsieur Joramie ne pensait plus guère à la mère et à l'enfant, lorsque, pour son malheur, il rencontra Raymonde Duchemin, s'en éprit follement et l'épousa.

Il avait su ce qu'était sa femme cinq ans seulement après le mariage. Alors, il avait reproché à la bigame tous ses crimes et lui avait dit :

— Vous ne pouvez plus vivre, il faut que vous ayez le courage de vous donner la mort ; vous n'avez que ce moyen d'échapper à la justice des hommes.

Raymonde, paraissant résignée, avait déclaré qu'elle mourrait par le poison. Mais, trompant M. Joramie une dernière fois, elle avait quitté furtivement sa demeure, emportant ses bijoux et une forte somme d'argent. Son intention était de se réfugier hors frontière.

Elle ne devait pas quitter Paris. La même nuit, comme nous l'avons déjà dit, elle tombait sous le coup de poignard de Jacques Vernier.

Justice était faite.

Il n'y eut plus à l'hôtel Joramie ni fêtes, ni réceptions, ni dîners de gala ; on n'y revit plus les anciens familiers de la belle madame Joramie, qui avait été pendant cinq ans une reine de Paris.

Le financier n'avait pas complètement fermé la porte de son hôtel, mais il ne recevait plus que des amis intimes.

Député, on ne le voyait plus que très rarement occuper son siège au parlement. Ses collègues le regrettaient, sans en être surpris, son deuil expliquait sa retraite, qu'on croyait momentanée.

Cependant, l'année suivante, quand on procéda par des élections générales à la nomination d'une nouvelle chambre, monsieur Joramie ne sollicita point les suffrages de ses électeurs, bien que le renouvellement de son mandat lui fût assuré. Vainement ses amis insistèrent pour qu'il ne s'éloignât pas ainsi, brusquement, de la vie politique ; ils se heurtèrent à une résolution fermement prise.

— Je suis vieux, fatigué, plus bon à rien, répondit-il.

Déjà il sentait qu'il n'avait plus longtemps à vivre.

Il se retira successivement de toutes les compagnies et sociétés industrielles ou financières, dont il avait été le promoteur, le plus sûr conseiller, dont il était l'âme.

Libre de son temps, n'ayant plus le souci des intérêts des autres, il s'occupa de ses propres affaires. Enfermé dans son cabinet, pendant des journées entières, il procéda à une sorte de liquidation générale, apurant certains comptes, en en établissant d'autres avec une régularité parfaite, mettant enfin tout en ordre.

Il vieillissait pour ainsi dire à vue d'œil ; des rides profondes se creusaient sur son front ; son teint était blafard, ses yeux mornes, éteints ; son regard n'avait plus que des lueurs fugitives ; ses jambes semblaient ployer sous le poids de son corps, il marchait avec difficulté, en se courbant.

Il paraissait ne plus avoir de goût à rien, ne s'intéressait plus aux choses du dehors ; c'est à peine si de loin en loin on lui ouvrait un journal.

Tout cela, comme son air triste, sombre, accablé, était mis sur le compte d'une immense douleur. Pour tout le monde, monsieur Joramie ne pouvait se consoler de la perte de sa femme.

— Pauvre monsieur Joramie, disait-on, il fait pitié, vraiment. Quel chagrin ! Il est capable d'en mourir... Comme il aimait sa femme !

Monsieur Joramie laissait dire, laissait croire.

En maudissant la fatalité qui avait placé Raymonde Duchemin sur sa route, il était remonté beaucoup plus loin dans sa vie et s'était rappelé son premier amour.

Si Raymonde avait pu, pendant quelques années, éloigner Claire de sa pensée, le souvenir était en lui maintenant plus vivace que jamais.

Ah ! celle-là l'avait véritablement et sincèrement aimé !

Et c'est parce qu'elle l'avait aimé et qu'elle portait dans son sein un gage de leur amour, que son père l'avait impitoyablement chassée de sa maison.

Et c'est lui qui avait causé le malheur de la pauvre Claire.

Que lui importaient les millions qu'il avait amassés ! Qu'en ferait-il ? Ou iraient-ils après lui, ces millions ? Il avait des parents, des petits-cousins, gens grossiers, avides, jaloux, hypocrites, sans cœur, égoïstes, méchants, peut-être, qui n'avaient jamais eu pour lui qu'une affection intéressée ; était-ce donc pour eux qu'il avait travaillé toute sa vie ?

Comme il souffrait de son isolement ! Une femme, des enfants, une famille, voilà ce qui lui manquait, alors qu'il sentait déjà sur lui le froid de la mort. Une famille ! Mais il aurait tout donné, tout, pour avoir une famille.

Inutiles et tardifs regrets ! Hélas ! il était seul, seul !

Et, bientôt, quand il serait cloué dans le cercueil, des collatéraux accourraient se ruer sur ses millions comme une meute de chiens à la curée.

Et pourtant, si le malheur, la misère, la faim ne les avait pas tués, il y avait, quelque part, dans le monde, perdus, une femme qu'il avait tendrement aimée, un enfant qui était le sien.

(*A suivre*). Emile RICHEBOURG